

PARIS
MATCH

THOMAS PESQUET

Un rêve français

**LE DÉFI SCIENTIFIQUE
L'EXPLOIT HUMAIN**

**ENTRETIEN
À LA
VEILLE DU
DÉPART**

**BRITNEY SPEARS
POURQUOI
ELLE SE RÉVOLTE**

**CHRISTIAN PERRONNE
ENQUÊTE
SUR LE MÉDECIN
LE PLUS CONTESTÉ
DE FRANCE**

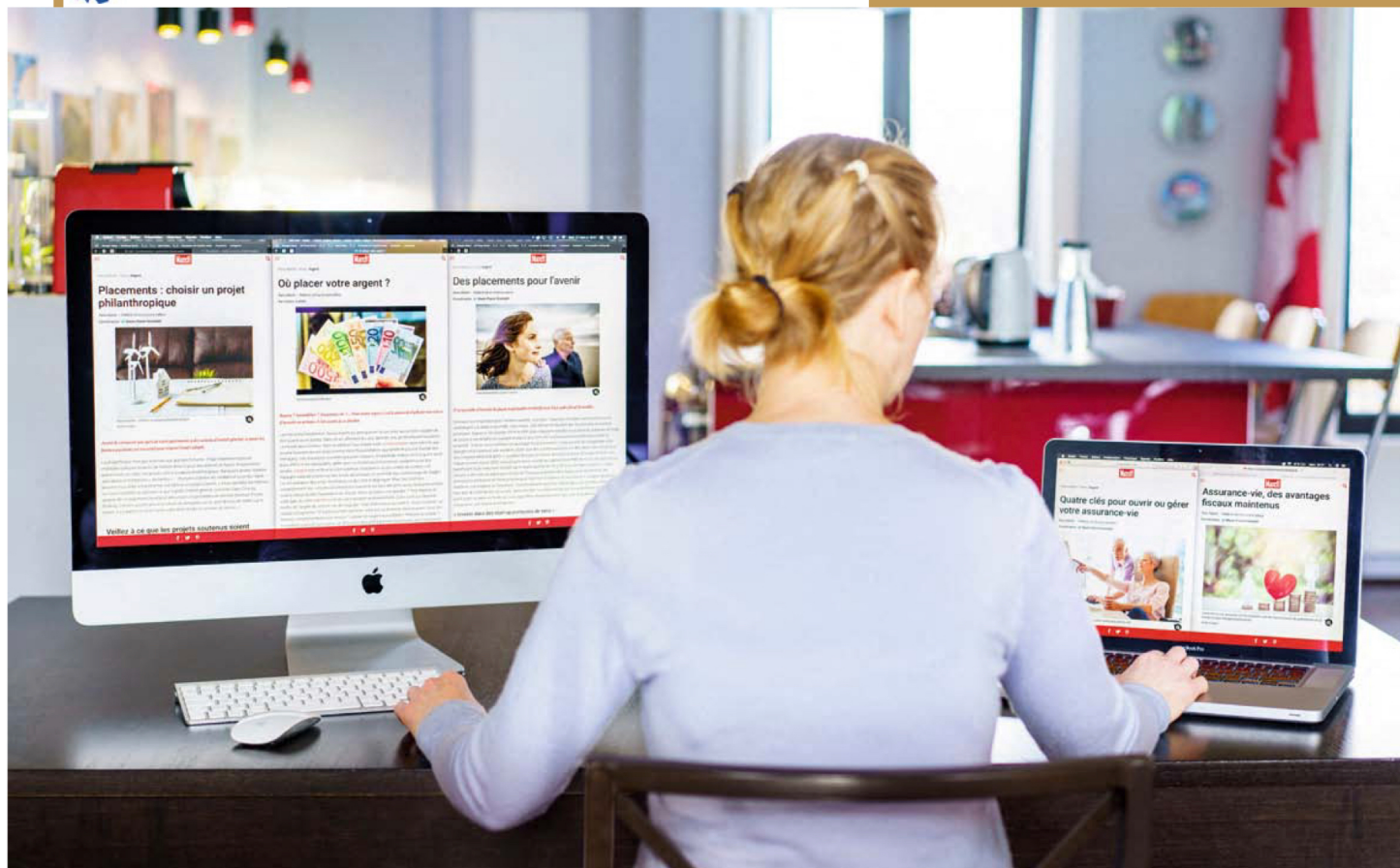
**Exclusif
UNE SEMAINE
AVEC LES
EXPERTS DE
L'ANTITERRORISME**

www.parismatch.com

M 02533 - 3753 - F: 3,20 €



3753 HUI 8 AD 14 AVRIL 2021 FRANCE-METROPOLITAIN 2,70 € / A : 5 € / AND : 3,30 € / BEL : 3,40 € / CAN : 6,80 \$ / CAN / CH : 5,60 CHF / D : 4,80 € / DOM : 4,50 € / ESP : 4,20 € / GR : 4,20 € / IT : 4,20 € / LUX : 3,40 € / MAR : 3,80 MAD / NL : 4,70 € / PORT : CONT : 4,20 € / TOM A : 1 000 XPF / TOM S : 430 XPF / TUN : 6 TND / USA : 7,50 \$ USD. PHOTO: SPACEX



COMMENT DIVERSIFIER SON ASSURANCE-VIE

Il n'est plus question de se limiter aux seuls fonds en euros à capital garanti. Non seulement parce que de nombreux assureurs vous en empêchent, mais aussi en raison de rendements historiquement bas.

Coordination Anne-Sophie Lechevallier / Photos Philippe Petit

■ Huit ans que l'assurance-vie n'avait pas connu une telle décolle. En 2020, les retraits ont été supérieurs de 6,5 milliards d'euros aux versements. Inquiétés par la crise économique et sanitaire, les épargnants ont privilégié la disponibilité immédiate de leurs avoirs, en laissant dormir leur argent sur leur compte courant ou en déposant des liquidités sur des livrets bancaires, imposables ou non. Pourtant leur rendement est faible.

Mais les incertitudes n'ont pas effrayé tout le monde. Certains particuliers ont assumé une prise de risque, notamment dans les contrats d'assurance multisupports, comportant à la fois un support en euros à capital garanti et des fonds dits «en unités de compte» (UC) où la moins-value est assumée par le titulaire du contrat. L'an dernier, 24,9 milliards d'euros ont été désinvestis des fonds en euros, tandis que 18,3 milliards d'euros étaient alloués aux fonds en UC, d'après la Fédération française de l'assurance.

Ce mouvement de balancier est à la fois voulu et subi. D'un côté, toute personne cherchant à faire fructifier son épargne à long terme s'emploiera à dynamiser son contrat avec des placements financiers ou immobiliers, rapportant davantage que les 1,3 % offerts en moyenne l'an dernier par les fonds en euros avant fiscalité. De l'autre, la plupart des assureurs exigent, à chaque versement, de limiter à 70 % la part consacrée au support garanti. Comment investir les 30 % restants ? Il s'agit d'abord d'une question de méthode. Vos aspirations peuvent aussi entrer en ligne de compte. En contribuant, par exemple, au financement de l'économie française ou encore à la transition écologique. ■

**Contribuer
à l'économie
française
ou à la transition
écologique**

[SUITE PAGE 98]

LES PARAMÈTRES POUR SE DÉCIDER

Avant d'ouvrir une assurance-vie, vérifiez que ce type de placement correspond à vos attentes.

DISPONIBILITÉ : ALIMENTEZ VOS LIVRETS AU PRÉALABLE

■ Mettre de côté l'équivalent de trois à six mois de salaire sur un livret bancaire de type livret A est indispensable avant de souscrire une assurance-vie. Pourquoi ? Parce qu'en cas de retrait votre assureur vous restituera vos fonds sous trois à quatre semaines en moyenne. Trop long pour faire face aux aléas du quotidien, comme le remplacement d'un appareil électroménager tombé en panne. D'où l'intérêt des livrets, dont les avoirs sont disponibles du jour au lendemain. En revanche, l'assurance-vie n'est pas bloquée pendant huit ans, comme le croient encore de nombreux Français : cette échéance correspond à la durée nécessaire pour bénéficier des meilleures conditions fiscales en cas de sortie du contrat. ■

FRAIS : DES ALTERNATIVES MOINS COÛTEUSES

■ Imposables ou pas, les livrets bancaires ont le mérite de ne supporter aucun coût. On ne peut pas en dire autant de l'assurance-vie. Des frais de gestion annuels (prélèvement d'un pourcentage des encours) sont facturés dans 99,99 % des contrats, à raison de 0,75 à 0,85 % en moyenne. Les changements de composition du contrat, appelés frais d'arbitrage, sont souvent gratuits en cas de demande en ligne et payants par voie postale. Réduits à néant pour les contrats souscrits sur Internet, les frais sur versements sont pénalisants : s'ils atteignent 3 %, 100 € versés deviennent 97 € investis. Pour des placements en actions, le plan d'épargne en actions (PEA) et le compte titres sont moins onéreux, surtout en passant par un courtier ou une banque en ligne. ■

DES ENCOURS DE PLUS EN PLUS DIVERSIFIÉS

	2010	2020
Fonds en euros*	1 119	1 382
Supports en unités de compte*	219	407
Total des encours*	1 338,5	1 789
Part diversifiée	16,4 %	22,8 %

* En milliards d'euros. Source : FFA.



FAMILLE : TRANSMISSION HORS SUCCESSION

■ Une famille locataire avec plusieurs enfants, ne disposant d'aucun patrimoine, n'a aucun intérêt à souscrire une assurance-vie. En tout cas pour des raisons successorales. Pourquoi ? Parce qu'en cas de décès, chaque enfant peut recevoir jusqu'à 100 000 € sans impôt de chacun de ses parents grâce aux abattements fiscaux sur les droits de succession. Une personne ou un couple sans enfants possédant plusieurs appartements et de l'épargne financière ne peut pas en dire autant. Si une tante souhaite gratifier sa nièce, seuls les 7 967 premiers euros transmis seront exonérés. L'assurance-vie revêt alors un double intérêt : la liberté de désigner le bénéficiaire de son choix (sous certaines réserves) et le bénéfice d'un abattement fiscal spécifique de 152 500 € accordé à chaque bénéficiaire lors du décès de l'assuré, pour les sommes versées avant ses 70 ans. ■

FISCALITÉ : POUR (PRESQUE) TOUS LES GOÛTS

■ Hormis les livrets réglementés comme le livret A, aucun placement financier n'échappe totalement à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. L'assurance-vie ne fait pas exception. Mais sa fiscalité est malgré tout avantageuse : tant que vous n'en sortez pas, vous n'êtes pas soumis à l'impôt ; seuls les prélèvements sociaux (17,2 %) sont dus sur les intérêts annuels du fonds en euros. C'est donc un bon moyen d'accumuler une épargne à long terme sans impôt sur les plus-values. Si vous voulez sortir, seule la quote-part de gains est taxée. La taxation est limitée à 12,8 % pour les contrats de moins de huit ans ouverts ou alimentés depuis le 27 septembre 2017, ou à 0 % si vous êtes non imposable et optez pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Après huit ans, le régime fiscal est encore plus favorable. Si vous vous situez dans une tranche d'impôt à 30 % ou plus, seul un contrat de type plan d'épargne retraite vous permettra d'obtenir une déduction fiscale sur vos versements. ■

[SUITE PAGE 100]

L'ART DE DOSER LA PRISE DE RISQUE

Les paramètres à prendre en compte pour déterminer ce qu'il convient d'investir en dehors du fonds en euros à capital garanti.

■ Avoir du temps devant soi permet de favoriser la constitution d'un capital, et il ne s'agit pas seulement d'une question d'âge. Sébastien d'Ornano, président exécutif de Yomoni, gestionnaire d'épargne en ligne, recommande : « Il faut connaître la période durant laquelle, quoi qu'il arrive, vous n'aurez pas besoin de votre argent. Vous devez absolument faire en sorte de ne pas être contraint de sortir au pire moment. » Comme lors de la chute éclair des actions en mars 2020.

Tout dépend aussi de l'échéance de vos projets à financer. Thomas Perret, président fondateur de Mon Petit Placement, gestionnaire d'assurance-vie en ligne, indique : « Votre horizon d'investissement a une grande influence sur votre prise de risque et la nature des supports dans lesquels vous allez investir. Si vous placez de l'argent pour disposer d'un apport en vue d'un achat immobilier dans deux ans, vous ne devriez pas investir sur les marchés d'actions. C'est tout l'inverse si vous disposez de vingt ans devant vous, par exemple pour financer les études de vos enfants. »

Cigale ou fourmi, votre rapport à l'argent doit aussi entrer en considération. « Certaines personnes sont capables d'acheter une voiture ou un appartement sur un coup de tête, signale Hélène Barraud-Ousset, dirigeante et fondatrice du Centre du patrimoine, un cabinet de gestion à Toulouse. Il est alors nécessaire

VERSEMENTS RÉGULIERS : ÉVITEZ LES BIAIS ÉMOTIONNELS

Moyennant quelques dizaines d'euros par mois, vous pouvez placer un peu d'argent sur votre assurance-vie, comme vous le faites peut-être déjà sur vos livrets bancaires. L'intérêt de ces versements dits « programmés » n'est pas seulement de vous astreindre à mettre de côté chaque mois ou chaque trimestre pour financer vos projets futurs. « Il s'agit de rationaliser votre comportement d'épargnant, d'éviter les décisions prises à la hâte sous le coup de l'émotion, explique Thomas Perret (Mon Petit Placement). Les versements programmés permettent aussi de lisser les risques liés aux fluctuations naturelles des marchés financiers. Vous n'avez donc plus à vous soucier de savoir si c'est le bon moment ou non d'investir en Bourse. » ■

DES PERFORMANCES VARIABLES

SUPPORT	GARANTIE DU CAPITAL	2019	2020
Fonds en euros	À tout moment, 98 % à 100 %	1,5 %	1,3 %
Supports Eurocroissance	Après 8 ans minimum, 80 % à 100 %	6,5 %	0,1 %
Supports en unités de compte	Non	13,1 %	0,3 %
Inflation		1,1 %	0,5 %

Performances nettes de frais, avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux. Sources : FFA, Insee.

de conserver une part importante du contrat sur le fonds en euros. Si vous ne vivez pas au-dessus de vos moyens, vous serez en capacité d'allouer une part accrue de votre contrat à des actifs risqués. »

Comme il n'y a pas de rendement sans risque, il est nécessaire de jauger vos prédispositions à en prendre. « Si vous avez déjà subi des pertes sur les marchés, souvenez-vous comment vous l'avez vécu. L'appétence ou l'aversion au risque est d'abord une question de psychologie, ajoute Sébastien d'Ornano. Et projetez-vous : comment réagiriez-vous si vous deviez perdre 10, 20 ou 30 % de votre capital ? » Pour lui, il est essentiel de composer avec la volatilité inhérente aux actions. « C'est le propre des marchés, remarque-t-il. C'est pourquoi nous vous demanderons si perdre temporairement 2 000 euros pour en gagner 5 000 au final vous empêchera ou non de dormir tranquille. » Diversifier un contrat d'assurance-vie implique de prendre du recul. « Un patrimoine s'analyse dans sa totalité. Que représente votre assurance-vie par rapport au reste de vos actifs ? Si ces derniers sont principalement épargnés sur des supports très sécurisés ou garantis, il n'est peut-être pas nécessaire d'en rajouter », observe Sébastien d'Ornano. « La diversification ne sera pas la même selon le montant à investir, complète Hélène Barraud-Ousset. Avec plusieurs centaines de milliers d'euros, vous pourrez répartir ces sommes sur plusieurs contrats auprès d'assureurs distincts : un consacré au fonds en euros, un autre orienté immobilier et un troisième affecté aux actions cotées ou non cotées. »

« L'appétence ou l'aversion au risque est d'abord une question de psychologie »

Pour mieux vous cerner, la réglementation impose à votre assureur ou à votre intermédiaire financier de remplir un questionnaire de connaissance du client avant de souscrire une assurance-vie. Des éléments utiles qui vous guideront dans vos choix. ■

[SUITE PAGE 102]